



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

# **Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse**

**Girard, Gabriel**

**Rouen, 1788**

240. Pardon. Rémission. Absolution. (N.)

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

*excellé* dans le coloris, Michel Ange dans le dessin, & que Silvia est *excellente* Actrice.

Quelque mécanique que soit un art, les gens qui y *excellents* se font un nom. Plus un mets est *excellent*, plus il est quelquefois dangereux d'en trop manger.

### 239. EXCUSE. PARDON.

On fait *excuse* d'une faute apparente. On demande *pardon* d'une faute réelle. L'un est pour se justifier, & part d'un fond de politesse: l'autre est pour arrêter la vengeance ou pour empêcher la punition, & désigne un mouvement de repentir.

Le bon esprit fait *excuser* facilement. Le bon cœur fait *pardoner* promptement.

### 240. PARDON. RÉMISSION. ABSOLUTION. (N.)

Le *pardon* est en conséquence de l'offense, & regarde principalement la personne qui l'a faite: il dépend de celle qui est offensée; & il produit la réconciliation\*, quand il est sincèrement accordé & sincèrement demandé. (*Encycl.* I. 42.)

La *remission* est en conséquence du crime, & a un rapport particulier à la peine dont il mérite d'être puni: elle est accordée par le Prince ou par le Magistrat, & elle arrête l'exécution de la Justice.

L'*absolution* est en conséquence de la faute ou du péché, & concerne proprement l'état du coupable: elle est prononcée par le Juge civil ou par le Ministre ecclésiastique, & elle rétablit l'accusé ou le pénitent dans les droits de l'innocence.